



N° 155 – Le 20 novembre 2017



Le temps des Fêtes à St-Ludger

Afin d'encourager la décoration de notre village, la Municipalité vous revient avec son concours de décorations de Noël, tant pour la partie urbanisée que rurale.

Tout comme l'année dernière, il n'y aura pas de prix pour les plus belles décorations mais seulement des prix de participation.

Afin de s'assurer que les personnes qui participent ont bien décoré leur résidence, des bénévoles se déplaceront la fin de semaine du 16 décembre prochain.

Pour participer, il suffit de vous inscrire en retournant le coupon de participation ci-dessous ou une simple feuille avec vos coordonnées au bureau municipal **au plus tard le mercredi 13 décembre 2017 à midi.**



Inscrivez-vous, **vous pourriez gagner** un des 4 prix de 50 \$ tirés au sort parmi les participants.

✂

Coupon

PARTICIPATION – "DÉCO-NOËL 2017"- ST-LUDGER

Nom et prénom :

N° et rue /rang :

Téléphone : 548-.....



*Les bénévoles se déplaceront
la fin de semaine du 16 décembre 2017.*

Offres d'emploi

La Municipalité est à la recherche d'une personne pour combler le poste de surveillant pour la patinoire et journalier au déneigement de l'escalier/trottoir pont.

Surveillant de patinoire



Exigences : surveillance aux heures de patinage, entretien et arrosage de la glace ainsi que l'entretien du sous-sol.

Début : décembre 2017 à mars 2018 (selon la température).

Déneigement escalier / trottoir pont



Exigences : déneigement du trottoir/escalier qui conduit au Pont Soucy et d'un trottoir du pont.

Le déneigement devra être effectué tôt le matin et dans la journée, si nécessaire, afin de permettre aux étudiants et autres personnes d'y circuler en toute sécurité.

Vous êtes intéressés à l'un ou l'autre des postes ?

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature à l'un ou l'autre des postes doivent communiquer avec le bureau municipal au 819-548-5408 **au plus tard le 8 décembre 2017 à midi.**

Capsule " Règlements municipaux "

Règl 2012-163, art 12. *Constitue une nuisance, le fait par le propriétaire ou l'occupant d'un lieu d'accumuler ou de permettre que soient accumulés, sur une rue ou un trottoir ou sur une partie d'un terrain privé situé en bordure de rue, des amoncellements de neige, de terre ou de toutes autres matières, de manière à nuire à la visibilité des conducteurs qui circulent sur une voie publique. Constitue également une nuisance le déversement de neige dans les fossés municipaux.*

Guignolée 2017



La Corporation Ludgéroise de Développement (Colude) vous invite à venir porter vos dons et denrées **non périssables** à la Salle de l'Âge d'Or (212 La Salle) le dimanche **26 novembre 2017, entre 10 h et 16 h.**

Soyons généreux avec nos gens dans le besoin !

Tous les foyers de la MRC du Granit recevront par le Publisac du 22 novembre un sac à l'effigie de la Guignolée afin d'y déposer leurs dons. **Veillez vous assurer que les denrées que vous donnez ne sont pas périmées.**

Pour ceux qui ne peuvent se rendre à la Salle de l'Âge d'Or dimanche prochain pour apporter leurs dons et denrées, nous vous invitons à venir les porter au bureau municipal durant les heures d'ouverture. **Vous avez jusqu'au vendredi 1^{er} décembre à midi.**

Vous avez le pouvoir d'aider !



Formulaire d'inscription - Panier de Noël

Pour les gens qui désirent recevoir un panier de Noël : Vous devez vous rendre à la Caisse Populaire de Saint-Ludger pour vous procurer le formulaire d'inscription que vous devrez remplir et transmettre au Centre d'action bénévole du Granit **au plus tard le 8 décembre 2017.**

Voici les coordonnées :

Centre d'action bénévole du Granit
4516, rue Laval
Lac-Mégantic (Qc) G6B 1C5
Tél. : (819) 583-2000
Télécopieur : (819) 583-5319
Courriel : info@cabgranit.com

Cours d'ordinateur pour aînées

La Table de concertation des personnes aînées de la MRC du Granit (TCPA) a offert durant trois ans des cours d'initiation à l'ordinateur pour les personnes aînées qui n'avaient aucune ou peu de connaissances dans ce domaine.

Leur projet a connu un énorme succès et ils ont dû, année après année, faire de nouvelles demandes de financement. Malheureusement, aucune aide financière n'est possible pour les prochains cours.

Par contre, la Table de concertation des personnes aînées suggère aux municipalités de poursuivre le projet moyennant des frais.



Afin que le Conseil municipal puisse prendre une décision à cet effet, nous aimerions connaître le nom de ceux qui aimeraient poursuivre cette formation (2 fois par semaine à raison de 90 min par cours pendant 7 semaines) si le coût d'inscription s'élevait à 100 \$ par personne.

Veillez communiquer vos noms auprès du bureau municipal d'ici le 5 décembre 2017 (819 548-5408).